

# DOSSIER D'INSCRIPTION ATELIERS JEUNES - 2026

DOSSIER N°...../26

NOM DE LA FAMILLE.....

Les dossiers d'inscription ne seront étudiés que s'ils sont **COMPLETS** et **DEPOSÉS** dans les **DÉLAIS**.

## PIÈCES A FOURNIR – Cadre réservé à l'administration

	Participant 1 Prénom .....	Participant 2 Prénom .....
Copie recto /verso de la carte d'identité		
Carnet de vaccination à jour		
Copie de la carte vitale		
Justificatif de domicile de – de 3 mois		
Assurance responsabilité civile au nom du jeune		
Règlement des ateliers jeunes signé par chaque participant		
Autorisation parentale		
RIB de la personne autorisée à percevoir la bourse et l'attestation		

## A COMPLÉTER PAR LE(S) JEUNE(S)

PARTICIPANT 1			PARTICIPANT 2		
Nom.....			Nom.....		
Prénom.....			Prénom.....		
Adresse .....			Adresse .....		
.....			.....		
Né(e) le.....			Né(e) le.....		
A.....			A.....		
Département de naissance.....			Département de naissance.....		
Collégien	Lycéen	Etudiant	Collégien	Lycéen	Etudiant
<i>Mettre une croix sous le statut correspondant</i>			<i>Mettre une croix sous le statut correspondant</i>		
Téléphone .....			Téléphone .....		
Mail.....			Mail.....		
<input type="checkbox"/> Adhérent(e) à une association jurançonnaise ? Laquelle ?.....			<input type="checkbox"/> Adhérent(e) à une association jurançonnaise ? Laquelle ?.....		
Semaines proposées – ordre de préférence :			Semaines proposées – ordre de préférence :		
Du 03 au 07 Aout	Du 17 au 21 aout	Du 19 au 21 octobre	Du 03 au 07 Aout	Du 17 au 21 aout	Du 19 au 21 octobre
<input type="checkbox"/> J'atteste que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.			<input type="checkbox"/> J'atteste que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.		
Jurançon le.....		Signature du jeune	Jurançon le.....		Signature du jeune

# A COMPLÉTER PAR LE(S) PARENT(S) OU LE RESPONSABLE LÉGAL

Parent 1 <input type="checkbox"/> Autorité parentale	Parent 2 <input type="checkbox"/> Autorité parentale																
Nom.....	Nom.....																
Prénom.....	Prénom.....																
Né(e) le.....	Né(e) le.....																
Adresse..... .....Jurançon	Adresse..... .....Jurançon																
Téléphone.....	Téléphone.....																
Mail.....	Mail.....																
Renseignements utiles à nous communiquer .....	Renseignements utiles à nous communiquer .....																
J'autorise mon (mes) enfant(s) : <i>Pour autoriser mettre une croix dans la case</i>	J'autorise mon (mes) enfant(s) : <i>Pour autoriser mettre une croix dans la case</i>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A participer aux ateliers jeunes</td><td style="width: 50px;"></td></tr> <tr><td>A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*</td><td></td></tr> <tr><td>A rentrer seul après les ateliers</td><td></td></tr> <tr><td>A percevoir la bourse sur son compte personnel</td><td></td></tr> </table>	A participer aux ateliers jeunes		A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*		A rentrer seul après les ateliers		A percevoir la bourse sur son compte personnel		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A participer aux ateliers jeunes</td><td style="width: 50px;"></td></tr> <tr><td>A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*</td><td></td></tr> <tr><td>A rentrer seul après les ateliers</td><td></td></tr> <tr><td>A percevoir la bourse sur son compte personnel</td><td></td></tr> </table>	A participer aux ateliers jeunes		A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*		A rentrer seul après les ateliers		A percevoir la bourse sur son compte personnel	
A participer aux ateliers jeunes																	
A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*																	
A rentrer seul après les ateliers																	
A percevoir la bourse sur son compte personnel																	
A participer aux ateliers jeunes																	
A être photographié ou filmé voir Règlement Intérieur*																	
A rentrer seul après les ateliers																	
A percevoir la bourse sur son compte personnel																	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à amener et récupérer mon (mes) enfants aux ateliers.	<input type="checkbox"/> Je m'engage à amener et récupérer mon (mes) enfants aux ateliers.																
<input type="checkbox"/> Souhaitez-vous encadrer les ateliers ?	<input type="checkbox"/> Souhaitez-vous encadrer les ateliers ?																
A Jurançon le.....      Signature parent	A Jurançon le.....      Signature parent																

## \*DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, le CCAS de Jurançon peut être amené à réaliser ou faire réaliser des photos et/ou vidéos des participants lors des ateliers ou autres actions. Ces images peuvent être utilisées pour la communication interne ou externe du CCAS, les supports imprimés, les publications sur site internet, réseaux sociaux et autres supports numériques de la commune. Aucune utilisation commerciale ne sera effectuée. Vous pouvez autoriser ou refuser l'utilisation de votre image (ou celle de votre enfant mineur) en cochant les cases prévues à cet effet dans le dossier d'inscription. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en contactant : [inscription.ccas@ville-jurancon.fr](mailto:inscription.ccas@ville-jurancon.fr)

## REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES RGPD

Les informations recueillis dans ce dossier d'inscription sont enregistrées par le CCAS de Jurançon pour la gestion administrative, le suivi des inscriptions, la communication avec les jeunes et leurs parents, ainsi que pour répondre à nos obligations légales.

Elles sont réservées à un usage interne et peuvent être transmises uniquement à nos partenaires, pour des raisons strictement nécessaires à la réalisation de ces missions (assurances, logiciels de gestion, organismes publics), conformément à la réglementation.

Conformément au RGPD (UE)2016/679 et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, ainsi que d'un droit à la limitation et à la portabilité de vos données.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter : [inscription.ccas@ville-jurancon.fr](mailto:inscription.ccas@ville-jurancon.fr)

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la gestion administrative et légale de votre dossier puis archivées ou supprimées conformément aux obligations réglementaires.

## Je reconnais avoir été informé sur mes droits à la protection des données et de l'image :

	La mère	Le père	Le cas échéant représentant légal	Enfant	Enfant
INITIALES					
Signature					

## 1 - LES OBJECTIFS DES ATELIERS DE JEUNES

- Lutter contre l'inactivité des jeunes et, mener une action de prévention auprès des jeunes les plus marginalisés ou en risque de délinquance, en leur proposant des travaux d'intérêt collectif,
- Favoriser la socialisation à travers la constitution d'un groupe,
- Favoriser l'adhésion à des règles collectives (respect des horaires, volonté d'accomplir un travail correctement, découverte du travail d'équipe...),
- Contribuer à l'insertion et à la formation des jeunes,
- Faciliter l'accès aux loisirs éducatifs et à la culture par le biais de la bourse,
- Donner l'occasion aux jeunes de participer activement, positivement et collectivement à la vie de leur quartier,
- Améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers « Politique de la Ville ».

### Objectifs concernant le public visé

- Jeunes de 14 à 18 ans sur un écart d'âge qui peut aller jusqu'à 20 ans. Les jeunes seront autorisés à participer dans des cas particuliers jusqu'à 20 ans.

*En effet, les structures relais chargées de l'encadrement pédagogique des ateliers peuvent repérer et intégrer des jeunes majeurs très en difficulté et pour qui, il n'existerait pas d'autres alternatives possibles.*

- Dans la mesure du possible, la parité filles – garçons devra être recherchée.
- Aucune dérogation ne sera accordée pour des jeunes n'ayant pas l'âge requis de 14 ans au 1er jour de l'atelier.
- En principe, un jeune ne pourra pas participer à plus d'un atelier par an. Mais, exceptionnellement un jeune pourra participer à un second atelier uniquement à la Toussaint. Cependant un jeune ne peut pas doubler sur une même période de vacances.

### Objectifs concernant les ateliers - Les projets d'ateliers doivent être :

- Elaborés par les jeunes eux-mêmes, de leur conception à leur réalisation, ou
- Proposés par les structures relais mais en associant les jeunes le plus tôt possible aux projets.

Il s'agit donc de favoriser l'initiative des jeunes ou bien de privilégier leur insertion dans un projet.

## 2 - LES OPÉRATEURS

Ce sont des associations, des centres sociaux ou d'autres porteurs de projets qui encadrent ou d'autres porteurs de projets qui encadrent durant les congés scolaires le public jeune. Ces structures sont responsables des jeunes et de la mise en œuvre générale de l'atelier de jeunes.

Elles sont chargées de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de tous les participants à ce dispositif.

### L'encadrement pédagogique

Il est réalisé par les structures associatives, collectivités, centres sociaux ; leur rôle consiste à accompagner chaque groupe de jeunes dans la préparation et la réalisation de l'atelier, à impulser une dynamique de groupes en veillant au bon déroulement des opérations.

- Cet encadrement est en général assuré par un éducateur ou un animateur.
- La participation des adultes habitant le quartier concerné par l'action est à rechercher, tout comme celle des parents.
- L'encadrant pédagogique doit être présent en permanence durant la durée de l'atelier.

### L'encadrement technique

Il est effectué par la collectivité locale, l'organisme HLM ou tout autre organisme pour le bénéfice duquel les travaux/ projets sont réalisés.

- Des employés des services techniques, des villes, des organismes HLM ou de l'office National des forêts, donnent aux jeunes les indications techniques nécessaires aux tâches à accomplir.
- Leur présence valorise l'activité réalisée par les jeunes et garantit la mise en œuvre du chantier dans des conditions de sécurité maximale.
- L'encadrement technique s'assurera du bon état et du bon usage du matériel, ainsi que de la non-dangereuse des produits éventuellement employés.
- La permanence de leur présence dans l'atelier devra être négociée par chaque association lorsque les contraintes techniques liées au projet l'exigent.

## 3 - NATURE DES CHANTIERS

Les actions sur l'environnement urbain devront être visibles et de préférence sur le lieu de résidence des jeunes.

Les chantiers peuvent porter sur les cages d'escaliers, les aires de jeux, les locaux collectifs, les espaces verts, les bâtiments publics, etc..., en étroite concertation avec les responsables concernés. Le lien social, intergénérationnel est également fortement recommandé dans l'élaboration des projets.

### Travaux exclus

Des travaux occupationnels ne présentant pas de caractère éducatif ni de mise en situation d'apprentissage.

Des ateliers jeunes ne présentant pas des conditions maximales de sécurité.

Les actions dont le bénéfice va exclusivement à des organismes privés ou se situant sur des champs concurrentiels, ou présentant des contraintes de productivité.

### A proscrire :

- L'utilisation de l'outillage électrique
- Le travail en hauteur
- Tous travaux d'élagage et d'éhoupage
- La conduite d'engins

### A préconiser :

- Mise à disposition d'un outillage simple, conforme à la réglementation et ne présentant aucun danger
- Surveillance permanente par un cadre technique durant le chantier
- Utilisation systématique d'équipements et protections (gants, lunettes, tabliers, casquettes ...)
- Observation de pauses régulières avec collation
- Prévention contre les coups de chaleur
- Prévision d'un moyen d'alerte

- Mise à disposition d'une trousse de secours

#### 4 - L'UTILISATION DE LA BOURSE

Le principe de base est que les jeunes recevront une bourse de 90 € (45 € / GIP DSU et 45 € / CCAS) pour un atelier de 20 heures d'activités réelles sur une amplitude maximum de 25 heures, payée le dernier jour de l'atelier. Le montant pourra être modulé selon l'assiduité du jeune et sera proratisé au nombre de jour de présence effective.

Les responsables des ateliers sont incités à étudier avec les jeunes les moyens de convertir la bourse de 90 € en activités de loisirs ou en séjour ou sorties (ouverture à la CULTURE de façon générale).

Il s'agit ainsi de prolonger l'atelier par une insertion des jeunes dans la vie associative.

*Suite à une rencontre entre l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et Allocations Familiales, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, et le Groupement d'Intérêt Public/Développement Social Urbain, un changement est apporté : La réglementation des ateliers jeunes veut qu'un jeune ne perçoive pas plus de 15€ par jour. Il est donc obligatoire de faire l'atelier sur 5 jours (5 x 4 h) + 1 temps de préparation en amont avec les adolescents pour amener la bourse à 90 €. Ce temps doit être obligatoirement inscrit sur la fiche Projet.*

#### 5 - LE SUIVI DE L'OPERATION – DISPOSITIF

Un groupe technique de suivi de l'opération examinera l'opportunité des projets d'ateliers présentés par les structures portant les projets, sous la forme de fiches en fonction des modalités de cadrage définies dans les différents chapitres de ce document.

Il est composé des personnes suivantes :

- De représentants des services techniques des organismes concernés (Mairies, HLM, ONF) (aspects techniques)
- De représentants des services de l'Etat :
- De la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- De représentant de l'équipe opérationnelle du G.I.P/D.S.U.

Il se réunira autant que nécessaire pour examiner les fiches techniques et déterminer les ateliers qui seront retenus.

Un échéancier de réalisation sera alors établi et transmis à l'ensemble des partenaires de l'opération.

Le groupe demandera si nécessaire, une coordination des ateliers qui sont prévus dans un même quartier.

Les fiches techniques complètes devront être impérativement envoyées à la date demandée sur le courrier (date de réception au service).

Les jeunes seront retenus dans les ateliers en fonction des critères retenus, dans la limite des places disponibles, en essayant de respecter les préférences indiquées sur les fiches remises.

Seul le CCAS, organisateur des ateliers a la charge de l'attribution des places et des modifications éventuelles liées à des défections ou autres modifications.

#### 6-L'EVALUATION

Chaque atelier réalisé devra faire l'objet d'un compte rendu écrit dans la fiche de bilan prévue à cet effet.

Les fiches de bilan devront également être adressées à l'équipe opérationnelle qui les utilisera pour faire un bilan synthétique de l'ensemble de l'opération.

#### 7- ENGAGEMENT

Chaque jeune s'engage à :

##### Respecter le présent règlement

- Participer à la réunion de préparation des ateliers. **L'absence vaudra annulation de la participation du jeune aux ateliers.**
- Participer à la totalité de l'atelier
- Signaler au plus tôt, tout empêchement l'obligeant à annuler sa demande d'atelier.

##### Respecter les règles de travail et de savoir être :

- Respect des horaires
- Soin du travail (la reconnaissance des administrés en dépend ainsi que vis-à-vis de l'engagement des autres participants).
- Respect des accompagnants, bénévoles, consacrent de leur temps pour que ces ateliers puissent exister.
- Respect des encadrants techniques/pédagogiques et de ses pairs : agents communaux, partenaires, autres adolescents de l'équipe
- Respect des usagers
- Respect des consignes :
  - Chapeau/ casquette obligatoire + gants au désherbage (évite les ampoules) + tenues à la peinture (préserve les vêtements).  
Les équipements techniques, gants et combinaisons sont fournis par le CCAS
  - Respecter les conseils donnés par les adultes accompagnants
  - Respect dans certains lieux : cimetière où il convient de respecter le recueillement des visiteurs et de surveiller son langage
  - Respect du matériel qui sera utilisé par d'autres (nettoyage soigneux et ne pas détériorer sciemment les outils
  - Respect du travail des autres
  - Les téléphones portables personnels seront laissés au CCAS. Si les parents veulent joindre leurs enfants, ils pourront appeler le CCAS qui fera passer le message
  - Respect des consignes sanitaires en vigueur

Je soussigné (e) enfant 1 \_\_\_\_\_ Je soussigné (e) parent 1 \_\_\_\_\_

Je soussigné (e) enfant 2 \_\_\_\_\_ Je soussigné (e) parent 2 \_\_\_\_\_

Le cas échéant représentant légal \_\_\_\_\_

Atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus concernant le dispositif des ateliers jeunes et m'engage à le respecter.

**Parapher chaque page** du présent règlement

Jurançon, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

Signature **PARENTS** ou **représentant légal**

**Enfant 1**

**Enfant 2**